

## 127 Zone de données codées : Durée des enregistrements sonores et de la musique notée

### Définition

Cette zone contient un ou plusieurs nombres à six chiffres correspondant à la durée d'un enregistrement sonore, d'une partie d'enregistrement sonore ou à la durée estimée d'une composition musicale telle qu'elle est indiquée sur de la musique notée.

### Occurrence

Facultative.  
Non répétable.

### Indicateurs

|              |       |            |
|--------------|-------|------------|
| Indicateur 1 | blanc | Non défini |
| Indicateur 2 | blanc | Non défini |

### Sous-zone(s)

\$a      Durée  
 Cette sous-zone contient une chaîne numérique de six caractères représentant la durée d'un enregistrement sonore, d'une partie d'enregistrement sonore ou de la durée estimée pour l'interprétation d'une musique notée. Le temps est divisé en trois sous-éléments, chacun de deux caractères, représentant le nombre d'heures, minutes et secondes. Chaque sous-élément est justifié à droite, les positions inutilisées contenant des blancs ou des zéros.  
 Obligatoire.  
 Répétable.

### Remarque(s) sur le contenu de la zone

Les durées d'enregistrements sonores ou de musique imprimée ou manuscrite sont enregistrées sous forme codée en zone 127. Ces durées peuvent également figurer en clair dans une note générale (EX. 3) ou une note de contenu (EX. 4).

### Exemple(s)

EX 1 ■      127 ## \$a003100\$a001839

*Durée d'un enregistrement sonore comprenant deux compositions, l'une durant 31 minutes, l'autre 18 minutes et 39 secondes.*

EX 2 ■      127 ## \$a024600

*Durée d'un enregistrement sonore durant 2 heures et 46 minutes.*

## EX 3 ■

127 ## \$a001356\$a002005

300 ## \$aDurations: 13:56; ca. 20:05<sup>1</sup>

*Musique notée comprenant deux pièces, la première durant 13 minutes et 56 secondes, la seconde approximativement 20 minutes et 5 secondes. Une note est également présente en zone 300.*

## EX 4 ■

127 ## \$a001635\$a000957\$a001049

327 ## \$aQuadrain II (16:35)\$aWater ways (9:57)\$aWaves (10:49)<sup>2</sup>

*Enregistrement sonore comprenant trois morceaux. Les durées figurent également en note de contenu.*

---

<sup>1</sup> NdT : exemple pris dans un catalogue anglais.

<sup>2</sup> NdT : exemple pris dans un catalogue anglais ; selon les règles de l'ISBD, on transcrirait plutôt les durées sous la forme 16 min 35 s etc.